



Succession à la mort d'un enfant.

Par **claire42**, le **25/01/2011** à **17:49**

Bonjour,

Je souhaitais savoir qui " hériterait" en cas de décès. Je ne suis pas mariée, je n'ai pas d'enfants, j'ai mes deux parents et un sœur.

Est ce que mes deux parents hériteraient? ou ma sœur? ou les deux?

Car, j'ai été abandonné par ma mère, et je voudrais pas qu'elle hérite, est ce possible?

Merci d'avance.

Par **fabienne034**, le **25/01/2011** à **18:14**

Il faut faire un testament entre votre père et votre sœur sinon la maman hérite

pour tout savoir sur le testament

<http://www.fbls.net/testamentinfo.htm>

Par **Marion2**, le **25/01/2011** à **18:24**

C'est votre père et votre belle-mère ou vos parents vous ont adoptée ?

Par **claire42**, le **25/01/2011** à **18:27**

Je n'ai pas été adopté. Ma mère a abandonné le domicile conjugal, et m' a laissé avec mon père.

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **18:57**

Sauf si les autres héritiers arrivent à prouver l'indignité de votre mère, elle héritera du quart de vos biens.

Pour éviter d'obliger votre père et votre soeur de faire ça (sans garantie de réussite), faites un testament (chez un notaire avec enregistrement dans le fichier national). Vous pouvez léguer ce que vous voulez à qui vous voulez.